

Charte Départementale d'Inclusion Numérique 2020-2024

L'enjeu de la transformation numérique n'est pas que technologique, il est avant tout culturel et humain : accès aux droits, insertion professionnelle, citoyenne et professionnelle. En parallèle de la couverture en haut débit prévu dans la Vienne, un accompagnement aux usages est indispensable avec la mise en place d'une stratégie départementale d'inclusion numérique.



Préambule

Face à l'urgence d'agir, le gouvernement a lancé en septembre 2018 un « plan national pour un numérique inclusif » afin que l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs sociaux et les entreprises s'engagent à accompagner et à former les français au numérique.

13 millions de Français se disent en difficultés avec le numérique. Les personnes les plus touchées sont les personnes âgées (61 %), les non diplômés (48 %), les personnes handicapées (32 %) et les ménages à bas revenus. Le numérique évoluant très vite, chacun peut à un moment se retrouver en difficulté face à la dématérialisation des démarches.

Dans un contexte de dématérialisation croissante de toutes les démarches, aussi bien administratives que quotidiennes, contribuer à l'inclusion numérique est l'affaire de tous les acteurs départementaux (publics, associations, bénévoles, collectivités territoriales, entreprises,...). Depuis 2018, ces derniers se sont réunis à plusieurs reprises afin de définir ensemble une stratégie départementale d'inclusion numérique pour la période 2020-2024 prenant en compte la diversité des publics et des territoires.

De ces rencontres du terrain est née une charte.

Une charte pour une stratégie départementale d'inclusion numérique 2020-2024

Construite autour de 3 engagements et 10 axes, le signataire s'engage à participer à la mise en œuvre et à l'évaluation des différents projets. On compte à ce jour, 16 signataires.

Engagement 1 : Faciliter et renforcer l'accès à l'internet, aux connexions et aux équipements

- 1/ Permettre l'accès à une connexion internet
- 2/ Faciliter l'accès à l'équipement individuel à moindre coût
- 3/ Mailler le territoire de lieux ressources numériques

Engagement 2 : Accompagner aux usages en prenant en compte la diversité des publics et des territoires

- 4/ Répondre aux besoins numériques, notamment pour les démarches d'accès aux droits
- 5/ Organiser des actions pour développer l'autonomie digitale
- 6/Faciliter une information claire et accessible à tous sur l'offre numérique départementale

Engagement 3 : Structurer le travail des différents acteurs et partenaires

- 7/ Structurer des réseaux par bassin de vie
- 8/ Contribuer à une gouvernance partagée
- 9/ Professionnaliser les acteurs
- 10/ Communiquer pour mieux faire en commun

A DÉCOUVRIR ÉGALEMENT

Lieux ressources numériques

Ordinateurs, imprimantes, conseil & accompagnement peuvent être proposés au sein de lieux ressources numériques sur l'ensemble du département de la Vienne. Simple d'utilisation, une carte interactive vous permet de découvrir le lieu ressource numérique le plus proche de chez vous...



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX
☎ 05 49 55 66 00